

 <p>DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE Arrondissement de Meaux</p>	<p>REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ</p> <p>Arrêté Municipal n°15/2019</p> <p>Réglementation de circulation Rue de MÉROGER</p>
--	---

Nous Alain BOURCHOT, Maire de la commune de Maisoncelles-en-Brie,

VU la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 VU le Code de la route,
 VU le Code des Communes,
 VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie du Livre « Signalisation Temporaire » approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992
 VU la demande d'occupation de voirie et de réglementation de circulation, Rue de Méroger, concernant des travaux d'eau potable, prévus à partir du mardi 11 juin 2019 pour une durée de 12 semaines, par le Centre de Travaux de Meaux, demeurant 14 Rue Thomas Edison – 77100 MEAUX,

CONSIDERANT qu'il est important pour les usagers de sécuriser la Rue de Méroger pendant ces travaux,

ARRETE

ART.1 - La circulation sera interdite à compter du mardi 11 juin 2019 de 7h30 à 19h00, sauf riverains, Rue de Méroger, pendant toute la durée des travaux.

ART.2 – Le stationnement sera interdit, à compter du mardi 11 juin 2019, Rue de Méroger, pendant toute la durée des travaux.

ART.3 – Une déviation sera mise en place par la Rue de Chantemerle et la Rue de la Haute-Borne.

ART.4 - La signalisation correspondante sera mise en place par le Centre de Travaux de Meaux, demeurant 14 Rue Thomas Edison – 77100 MEAUX,

ART.5 – Dit que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

ART.6 - Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
 - Le Centre de Travaux de Meaux, demeurant 14 Rue Thomas Edison – 77100 MEAUX,

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Maisoncelles-en-Brie,
 Le 28 mai 2019

Le Maire,

Alain BOURCHOT.

Le Maire,
 Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
 de cet acte, compte tenu de sa publication le 28/05/2019